

Salarié.e.s du secteur associatif Vous trouvez du sens dans votre travail, mais...

Marre des heures supp' non payées ?

Marre que vos droits ne soient pas respectés ?

Besoin d'un soutien, d'un conseil ?



Union
syndicale
Solidaires

Le syndicat ASSO a pour objectif de promouvoir et défendre les droits professionnels des travailleurs.ses du secteur associatif, quel que soit leur statut.

Permanences ouvertes à tou.te.s

- 8 octobre 19
- 12 novembre 19
- 10 décembre 19

Pol'n – 11 rue des Olivettes à Nantes

Quand « « défendre des droits et des valeurs » » rime avec déroger au droit du travail

Le secteur associatif emploie 1,8 millions de personnes dans différents domaines : santé, social, culture, éducation populaire, environnement, sport, etc.

Les employeurs.euses bénévoles n'assument pas toujours leurs responsabilités et confondent souvent leur engagement avec celui du personnel... Cela aboutit à des dérives dans l'application du droit du travail, en complète contradiction avec les valeurs portées par l'association.

**Le droit du travail s'applique aux employeurs
associatifs comme aux autres !**

Le syndicat ASSO est rattaché à l'Union syndicale Solidaires.

Le syndicat ASSO c'est :

- **un échange d'expériences et un partage d'informations sur nos droits et les problématiques rencontrées**
- **des ressources nécessaires à la défense de nos droits (fiches juridiques et consultations d'avocats)**
 - **des actions de soutien ou d'accompagnement individuel ou collectif dans les difficultés rencontrées face à l'employeur**
- **des formations proposées par Solidaires et ASSO, spécifiques aux salarié.e.s des associations ou non**

Prochaines réunions mensuelles ASSO 44 :

**mardi 15 octobre, mercredi 20 novembre
et mardi 17 décembre 2019 à 18h 30
au local de Solidaires 44, 9 rue Jeanne d'Arc à Nantes (Talensac)
asso44@syndicat-asso.fr**